RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 JUIN 2021

Le seize juin deux mil vingt-et-un, à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL s’est réuni en session ordinaire, à la salle socio-culturelle (afin d’appliquer les mesures barrières en raison de l’épidémie de COVID-19), sous la présidence de Monsieur Dominique DESFORGES-DESAMIN, Maire.

Etaient présents : Mrs et Mme BOUCHE Mélanie, BOUTRY Christophe, BRETON Serge, DE VAULX Louise, DESFORGES-DESAMIN Dominique, DESMAZIERS Karine, DUFFAUT Martine, FINAT Patrick, JEROME Julie, LEDUC Jean-François, NEUFOND Alexandra, RESSORT Richard, THEVENIN Régis, TOGNON Marie-Christine

Monsieur Régis THEVENIN été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l’assemblée l’autorisation de rajouter à l’ordre du jour de la séance le point suivant : Réhabilitation en pharmacie du bâtiment « 3 rue de la Gare » - Choix de l’Architecte.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l’unanimité et Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- d’une réunion avec Sébastien COTE pour parler du numérique sur le village, avec visite de certains bâtiments pour le transfert de l’atelier municipal. Cette réunion aura lieu le 22 juin 2021 à partir de 17 heures. Chacun est invité à y participer.

- la vaccination des 13 mai et 10 juin s’est bien déroulée. Plus de 230 personnes ont été vaccinées, l’organisation avait été confiée par le Département aux sapeurs-pompiers.

***Location logement « 7 rue de la Gare »***

L’appartement n° 1 situé « 7 rue de la Gare » étant vacant, un nouveau bail sera signé avec Monsieur Paul BOUTRY. Il prendra effet au 1er juin 2021.

Le loyer mensuel sera de 230 Euros, avec un dépôt de garantie égal à un mois de loyer.

Compte tenu de la vétusté du logement, le locataire va procéder lui-même à quelques réfections, moyennant deux mois de gratuité de loyer.

***Tarifs publics 2021/2022*** :

Les tarifs suivants sont modifiés à compter du 1er septembre 2021 :

Droit de place : 3.00 € le m² occupé (au lieu de 2.90 €)

Restaurant scolaire :

Le repas enfant : 2.53 € (au lieu de 2.50 €)

Le repas enseignant : 5.70 € (au lieu de 5.65 €)

Cimetière :

Concession trentenaire le M² : 67.00 € (au lieu de 66.00 €)

Concession cinquantenaire le M² : 133.00 € (au lieu de 132.00 €)

Concession cave-urnes (pour 2 à 4 urnes)

30 ans : 671.00 € (au lieu de 601.00 €)

50 ans : 675.00 € (au lieu de 668.00 €)

Columbarium, une case pour 2 à 4 urnes

30 ans : 994.00 € (au lieu de 984.00 €)

Location salle du Presbytère :

(réservée pour des réunions à des professionnels ou des personnes privées)

1/2 journée 15.00 €

1 journée 20.00 €

1/2 journée par semaine 50.00 € (par mois)

1 journée par semaine 75.00 € (par mois)

Les autres tarifs restent inchangés.

***Réhabilitation du rez-de-chaussée de l’ancienne gare en tiers-lieu***

- Monsieur Stéphane PICHON, Architecte, est retenu pour effectuer la maîtrise d’œuvre (mission diagnostic et mission de base), moyennant un forfait de rémunération à hauteur de 9 % du montant hors taxes des travaux.

- Un dossier a été déposé auprès du Groupe d’Action Locale « Territoire Bourbon Pays de Moulins-Auvergne) sollicitant une aide financière de l’Union Européenne pour ce projet.

***Réhabilitation du bâtiment « 3 rue de la Gare » en pharmacie***

- Monsieur Stéphane PICHON, Architecte, est retenu pour effectuer la maîtrise d’œuvre (mission diagnostic et mission de base), moyennant un forfait de rémunération à hauteur de 9 % du montant hors taxes des travaux.

***Reconquête du centre-bourg : Etude de faisabilité d’aménagement des espaces publics***

L’étude de revitalisation du bourg étant terminée, il convient désormais d’engager des actions concrètes de travaux d’aménagement des espaces publics (traversée du bourg par la RN7, place du Monument aux Morts, rue de la Gare, place du Marché, place de l’Eglise, city-stade).

Compte tenu qu’au préalable, la mission de diagnostic et du plan d’actions a été réalisée par la SARL Perspectives Urbanisme et Paysage, l’étude de faisabilité d’aménagement des espaces publics sera confiée à cette même société, pour un montant hors taxes de 24 000 Euros.

***Présentation du projet IRISOLARIS***

Ce projet concerne l’installation d’une centrale photovoltaïque au sol et flottante sur le site de l’ancienne carrière et gravière au lieudit « Lavet » sur une superficie de 2 ha 9. Cette centrale aurait une production annuelle de 4 046 MWh. Les retombées économiques seraient d’environ 11 000 Euros par an pour le Département et Moulins Communauté et 1 000 Euros par an pour la commune.

Un avis favorable de principe est émis sur ce projet présenté par la société IRISOLARIS.

***Présentation du projet éolien***

Il s’agit d’un projet présenté par l’Agence de Développement Eolien (ADE) pour l’implantation de 5 éoliennes sur le territoire communal (dans le secteur des Bruyères des Brosses ou Beaugis/Le Tremblais).

Une étude de pré faisabilité est nécessaire. Par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE, le Conseil Municipal autorise la société ADE à réaliser cette étude.

Ce projet n’entraîne aucun engagement financier pour la commune et n’entraînera également aucun engagement du Conseil Municipal sur sa favorabilité après l’étude.

***Pacte de gouvernance de Moulins Communauté***

Un projet de pacte de gouvernance a été élaboré. Il présente l’organisation des institutions communautaires de Moulins Communauté et a pour vocation de permettre aux élus locaux de s’accorder sur le fonctionnement de leur EPCI.

Ce document est transmis pour avis aux Conseils Municipaux des communes membres avant son adoption définitive par le Conseil Communautaire de Moulins Communauté.

***Décision modificative n° 1 – Budget principal***

Afin de régulariser un dépassement de crédits, il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires de la façon suivante :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **DESIGNATION DES ARTICLES** | | **VIREMENTS DE CREDITS** | |
| **N°** | **INTITULE** | **DIMINUTION DES**  **CREDITS** | **AUGMENT.**  **CREDITS** |
| Art. 2315 – Progr. 143 | Installation, matériel ou outill. | 1.00 € |  |
| Art. 4581 – Progr. 146B | Travaux connexes au remembrement |  | 1.00 € |

***Lignes Directrices de Gestion (LDG)***

Selon un décret paru en 2019, chaque collectivité a obligation d’élaborer des lignes directrices de gestion, qui sont arrêtées après avis du comité technique.

Ces LDG déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et définit les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de la commune.

Un avis favorable a été rendu par le Comité Technique du 27 mai dernier. Les LDG ont ensuite été communiquées aux agents.

***Création d’un emploi permanent suite à un accroissement temporaire d’activité***

Suite aux différents mouvements du personnel (détachement, disponibilité), il est nécessaire de créer un emploi non permanent sur le grade d’adjoint technique à temps complet afin de permettre le recrutement d’agents contractuels.

***Droits de préemption***

Le Conseil Municipal examine les droits de préemption présentées par :

- la SCP PARRY NAUDIN DELMAS, Notaires, à savoir une propriété cadastrée section AY n° 411, 415 et 467 sise « 2 Impasse du Petit Croc », appartenant à Monsieur PARENTON-MARIDET et Madame THIAM.

- Maître Véronique ZERATH, Notaire, à savoir une propriété cadastrée section ZH n° 73 sise « 3 rue de l’Europe », appartenant à Monsieur Jean-Pascal JEOFFROY.

- Maître Pascal DOUPEUX, Notaire, à savoir une propriété cadastrée section AO n° 275 sise « 8 rue de la Bergerie », appartenant à Monsieur Bernard KAPKOWSKI.

Pour l’ensemble de ces biens, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

**RAPPORT DES COMMISSIONS :**

***COMMISSION D’ADMINISTRATION GÉNÉRALE :***

- Suite au détachement d’un agent au 1er juin, deux CDD ont été signés : l’un pour un agent affecté aux espaces verts, l’autre pour un agent qui effectue le ménage de l’école du Chêne, l’aide au service de la cantine et la surveillance durant la pause méridienne. Les plannings de certains agents en poste ont été modifiés par faire face à ce détachement.

***C.C.A.S. :***

- Une réunion aura lieu fin juin afin de mettre en place le repas des aînés qui devrait être organisé fin octobre 2021, si le contexte le permet.

***COMMISSION SCOLAIRE :***

- Lors du Conseil d’Ecole du 7 juin dernier, le point a été fait sur les effectifs 2021/2022 : départ de 16 élèves de CM2, inscription de 19 élèves en Petite Section. Il n’y aura pas de changement d’enseignants. Il a été demandé qu’une réunion soit organisée à la rentrée scolaire avec le personnel communal. Concernant la liste des travaux demandés en cours d’année, certains ont été réalisés, d’autres le seront durant les vacances d’été et enfin, certains ne pourront matériellement pas être faits.

- Depuis le mardi 15 juin, la classe de CM1/CM2 est fermée en raison d’un cas de COVID. La réouverture est prévue pour le 18 juin.

- Les remise des prix pour les élèves partant en 6ème aura lieu le mardi 06 juillet à 16 heures 30.

***COMMISSION EXTRASCOLAIRE :***

- Une réunion a eu lieu avec l’ALJA d’Avermes, accueil de loisirs avec lequel la commune a une convention. Il n’y aura pas de hausse de tarifs cette année. Dès les vacances d’été, les inscriptions à la journée seront à nouveau possible. Les inscriptions peuvent se faire via le portail FAMILLE.

***COMMISSION TECHNIQUE (travaux) :***

- Les travaux de réfection des enduits du mur du cimetière sont en cours.

- Une tondeuse et une débroussailleuse ont été livrées.

***COMMISSION D’INFORMATION ET DE COMMUNICATION :***

- Le site internet est toujours au même point, avec impossibilité de joindre téléphoniquement N15 pour avoir des informations.

***COMMISSION DE LA VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE et RÉCEPTIONS***

***-*** L’Association TONIC GYM a repris ses activités. Elle va désormais utiliser la salle socio-culturelle les mardis matins et jeudis soirs jusqu’à ce que la salle des fêtes soit libérée (assouplissement du protocole sanitaire de la cantine). Le club s’engage à réaliser le nettoyage et la désinfection des locaux après chaque cours.

- Le 2 juillet, les dirigeants de toutes les associations seront réunis afin de faire le point sur la reprise ou non de leurs activités.

- Un apéritif sera offert par la Municipalité à la fin d’un marché. La date reste à fixer.

- La « Faites du vélo » est reconduite par Moulins Communauté. Elle aura lieu le dimanche 4 juillet.

L’ordre du jour étant clos, la séance est levée.